



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 27 mars 2019
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Roland HARLÉ, Jacques DELPORTE, Olivier PAUPE, Serge DUJARRIER, Claude VERONA, Laurent SIMON, Claude DUMONT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Guillaume BIETH, Servais YAHOUEDOU.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Annie DENIS, Serge DELESTAINING, Alain LECLERC, Michel VERMOT, Danielle KLEIN-POUCHOL, Patrick RATOUCHNIAK.

Avaient donné pouvoir :

Geneviève SERT a donné pouvoir à Jacques DELPORTE.
Laurent DELPECH a donné pouvoir à Laurent SIMON.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Claude DUMONT (CAMG), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

I.01 Approbation du principe du recours à la concession comme mode de gestion pour l'exploitation des unités de traitements des eaux usées et la réalisation et l'exploitation de la future unité de méthanisation.

Monsieur le Président précise que le Siam a reçu sur le projet de méthanisation le soutien des 3 présidents des intercommunalités, membres du Siam.

De plus, 2 réunions de bureau ont été organisées sur le recours à la procédure à mettre en œuvre dans le cadre du futur contrat.

En outre, l'avis de la CCSPL, réunit ce jour, a émit un avis favorable sur le recours à la concession comme mode de gestion du futur contrat.

La présentation du rapport du mode de gestion est faite par Monsieur Coste du bureau d'études Collectivités conseils (AMO du Siam).

Monsieur le Président remercie le bureau d'études pour la synthèse et demande l'avis des membres présents sur le choix du mode de gestion.

Monsieur VERONA donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur VERDELLET donne un avis favorable au recours à la concession, qu'il motive aussi par expérience notamment en matière d'eau potable.

Monsieur Laurent SIMON donne un avis favorable au recours à la concession et précise que l'idée est pertinente de rassembler la méthanisation avec la gestion des stations d'épuration. Il souligne que le calendrier est tendu.

Madame Annie DENIS donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Serge DELESTAING donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Alain LECLERC précise qu'il a toujours été très méfiant vis-à-vis des DSP mais la durée proposée du contrat le rassure et il précise qu'il semble avoir été prévu des moyens suffisants de contrôle. Il donne un avis favorable au recours à la concession.

Madame Danielle KLEIN-POUCHOL précise que les contrôles prévus semblent être de qualité et que compte tenu du calendrier les élus n'ont pas trop d'alternative quant au choix du recours à la concession. Son avis est donc favorable.

Monsieur Patrick RATOCHNIAK donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Ali BOUCHAMA donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Olivier PAUPE donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Michel VERMOT donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Claude DUMONT donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Roland HARLE rappelle qu'il n'a pas participé aux bureaux. Il précise que la procédure présentée (unité construite sur l'emprise du Siam) sous-entend un classement ICPE de l'installation. Or, dans le calendrier il n'apparaît pas d'études environnementale, d'enquête publique ... Ayant quelques habitations à proximité du Siam, cela risque d'avoir quelques impacts sur le déroulé de la procédure. Monsieur le Président précise que la communication s'effectuera dès lors que le délégataire aura commencé à travailler sur le projet ainsi qu'au moment du dépôt du permis de construire. Monsieur le Président rappelle que selon l'étude réalisée par Naldéo, les cercles de danger sont dans l'enceinte du Siam.

En outre, Monsieur le Président précise qu'en cas d'enquête publique « défavorable » au projet, un mécanisme a été prévu dans le futur contrat.

Monsieur Serge DUJARRIER donne un avis favorable au recours à la concession.

Monsieur Servais YAHOUDEDOU précise que lorsque l'on ne dispose pas de la compétence, la concession est une solution.

Monsieur Guillaume BIETH donne un avis favorable au recours à la concession. Il demande quelle échéance est visée pour la mise en service de la méthanisation. Monsieur le Président précise que le contrat prendra effet au 01/01/2021. Il faudra déposer le permis de construire, la déclaration ICPE... il faudra prendre en compte le temps de la réflexion avec les usagers, la population. Ces derniers délais, à ce jour, on ne les maîtrise pas.

I.02 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 février 2019.

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 13 février 2019.
Aucune observation n'est formulée par le Comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 13 février 2019.

APPROUVE AVEC 1 ABSTENTION : MONSIEUR YAHOUDEDOU.

I.03 Budget : Compte de Gestion 2018

ENTENDU :

L'exposé du Président sur le rapport de l'état de situation visé ci-avant, permettant de constater la concordance des montants du Compte de Gestion 2018 du Comptable public avec ceux du Compte Administratif 2018 du Syndicat dont les votes interviennent au cours de la même séance,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE de la concordance des montants du Compte de Gestion 2018 du Comptable public avec ceux du Compte Administratif 2018 du Syndicat.

APPROUVE le Compte de Gestion 2018 du Comptable public.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.04 Budget : Compte Administratif 2018

ENTENDU :

L'exposé du Président présentant le compte administratif de l'exercice clos 2018, dit compte unique, comprenant toutes les opérations effectuées, par lui, pendant l'exercice écoulé,

L'exposé de la balance générale du Compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur Verdellet, Vice Président en charge des finances et dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	9 887 502.50 €
Dépenses	5 865 686.65 €
Solde d'exécution	4 021 815.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	5 943 358.99 €
Dépenses	7 807 574.63 €
Solde d'exécution	-1 864 215.64 €

Les Restes A Réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes	669 589.81 €
Dépenses	1 582 002.59 €
Solde d'exécution	- 912 412.78 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
Fonctionnement	5 902 630.43 €	4 021 815.85 €	8 132 655.93 €
Investissement	- 1 428 211.01 €	-1 864 215.64 €	-4 204 839.43 €
TOTAL	4 474 419.42 €	2 257 600.21 €	3 927 816.50 €

Avant que ne s'engagent les débats, la Présidence du comité syndical, a été confiée sans aucune objection à un président *ad hoc*, M. VERDELLET, désigné par l'assemblée délibérante. Le Président du Siam, M. DELPORTE, a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DONNE quitus à M. Jacques DELPORTE, Président du SIAM pour l'exécution de son budget 2018.

DIT que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur de Bussy Saint Georges.

APPROUVE le Compte Administratif 2018 et ses pièces annexes dont les développements et explications nécessaires ont été soumis à l'organe délibérant.

Sont adressées, avec le Compte Administratif 2018 les copies des documents issus du Compte de Gestion 2018 du receveur, à savoir :

- état II - 1 « résultats budgétaires de l'exercice » ;
- état II- 2 « résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non-personnalisés » ;
- état III- 1 « balance réglementaire des comptes du grand livre » ;
- état des restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.05 Budget : affectation des résultats 2018

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2017 reportés, ceux de l'exercice 2018 et que le résultat de clôture 2018 s'établit comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

III. Section d'exploitation :

Recettes.....	9 887 502.50€
Dépenses.....	5 865 686.65€
Solde d'exécution	4 021 815.85€

IV. Section d'investissement :

Recettes.....	5 943 358.99€
Dépenses.....	7 807 574.63€
Solde d'exécution	-1 864 215.64€

Les Restes à Réaliser en Investissement s'élèvent à :

Recettes.....	669 589.81€
Dépenses.....	1 582 002.59€
Solde d'exécution	-912 412.78€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2018	Résultat clôture 2018
Exploitation	5 902 630.43€	1 791 790.35€	4 021 815.85€	8 132 655.93€
Investissement	-1 428 211.01€	0,00	-1 864 215.64€	-3 292 426.65€
TOTAL	4 474 419.42€	1 791 790.35€	2 157 600.21€	4 840 229.28€

Le budget annuel 2018 du Siam, présente un excédent total de clôture de **4 840 229.28 €** constitué par un excédent d'exploitation de 8 132 655.93 € et un déficit d'investissement de 3 292 426.65 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement constitué des restes à réaliser 2018 est d'un montant de 4 204 839.43 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE l'affectation de résultat suivante :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 204 839.43 €

Ligne 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 3 927 816.50 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.06 BUDGET : VOTE DU BUDGET 2019

ENTENDU :

l'exposé du Président invitant les membres du Comité à procéder au vote du Budget Primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement, de la façon suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation :	11 317 066.41 €	11 317 066.41 €
Section d'investissement :	13 583 231.79 €	13 583 231.79 €
Total :	24 900 298.20 €	24 900 298.20€

Les états joints en annexes :

- ratios,
- état de la dette,
- état des immobilisations (amortissements),
- état du personnel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTES

ENTENDU :

- l'exposé du Président rappelant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste d'Ingénieur Général (catégorie A), d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (catégorie B) et de deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe (catégorie C) pour des avancements de grades.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

APPROUVE la création des postes et la modification du tableau des effectifs, comme suit :

 Tableau des effectifs						
Grades	Catégories	Ouverts (titulaires et contractuels)	Pourvus (titulaires et contractuels)	Vacants (titulaires et contractuels)	Emplois créés	Emplois supprimés
Emplois fonctionnels de Direction						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint	A	1	0	1	0	0
Filière Technique						
Ingénieur Général	A+	0	0	0	1	0
Ingénieur en Chef Hors Classe	A+	1	1	0	0	0
Ingénieur en Chef	A	1	0	1	0	0
Ingénieur Principal	A	2	2	0	0	0
Ingénieur	A	3	2	1	0	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	1	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0	0
Technicien Territorial	B	2	0	2	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	0	0
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe	C	0	0	0	2	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint Technique	C	2	0	2	0	0
Filière Administrative						
Attaché Territorial	A	1	0	1	0	0
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe	B	1	1	0	1	0

Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	1	2	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	1	0	0

DIT que les dépenses relatives à la présente décision sont inscrites au Budget 2019 et suivants :
Section fonctionnement – chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.08 RENDU COMPTE DU PRESIDENT DU SIAM SUR LES MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-joint*.



Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	APICOMM	22/02/2019	Marché de maintenance informatique du parc et du réseau du Siam	BPU	77400
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	SOCOTEC	13/02/2019	Vérification périodique des installations électriques	675€ /an	77700
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	5 Sur 5 Sécurité	13/03/2019	Contrat de télésurveillance	444€/an d'abonnement + coût unitaire / intervention	28005
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	Konika Minolta	19/03/2019	Location et maintenance de 2 photocopieurs	3 998€/an + forfait à la copie 0.0027€/copie	78424

I.09 RENDU COMPTE DU PRESIDENT DU SIAM SUR LES CONVENTIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SIGNEES SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les conventions de déversement d'effluents industriels,

le Comité syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-joint*.



Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées

COMMUNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
Lagny-sur-Marne	AV RecyclageL	AAD	20-fev-19

I.10 RENDU COMPTE DU PRESIDENT DU SIAM SUR LES DEMANDES DE DEGREVEMENTS ACCORDEES SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT l'obligation du Président du SIAM de rendre compte au Comité syndical des décisions prises par lui sur délégation,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement,

le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-joint*.



Le Président du SIAM rend compte des dégrèvements accordés

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M ³	MONTANT REMBOURSÉ DE LA PART ASSAINISSEMENT EN € (0,55€ / m ³)
2, allée Voltaire	Noisiel	1866	1026,30

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h11.

*Le secrétaire de séance,
Claude DUMONT.*